



Association des juristes  
d'expression française  
du Manitoba inc.

Pour publication immédiate

le 26 février 2007

**COMMUNIQUÉ**

## **JOURNÉES DE CONFÉRENCE LA SÉPARATION ET LE DIVORCE**

L'Association des juristes d'expression française du Manitoba (l'AJEFM), en partenariat avec l'Association d'éducation juridique communautaire (CLEA) et la Province du Manitoba, avec la collaboration de Pluri-elles (MB) Inc., le Centre Renaissance, Réseau Action Femmes (MB) inc., l'Amicale de la Francophonie multiculturelle du MB Inc. et les Centres de services bilingues de Saint-Boniface et de la région Rivière Rouge offriront deux journées de conférence au sujet de la séparation et du divorce, les 14 et 15 mars prochains, de 8 h 45 à 16 h 30. La même conférence est offerte à deux reprises – la première le mercredi 14 mars 2007 au Salon Sportex au Collège universitaire de Saint-Boniface, 200, avenue de la Cathédrale et le jeudi 15 mars 2007 au Centre de services bilingues de la Région Rivière-Rouge, 427, rue Sabourin à Saint-Pierre-Jolys.

Lors de la première session de la journée, des renseignements généraux au sujet de la séparation et du divorce, seront offerts par M<sup>e</sup> Donald Legal, qui a exercé le droit de la famille à Steinbach. Cette session sera suivie d'une présentation par M. Robert Dacquay, médiateur et enquêteur familial pour la Cour du Banc de la Reine, avec le Service à la famille et logement Manitoba. M. Dacquay traitera des conséquences du divorce sur les enfants. En après-midi, M<sup>e</sup> Michelle du Bourg, du Service de fixation d'un nouveau montant de pension alimentaire pour enfants de Justice Manitoba, donnera une session au sujet des ordonnances alimentaires pour enfants. Cela sera suivi d'une session par M<sup>e</sup> Rodrigue Guay, avocat à Thompson, Manitoba au sujet de l'Aide juridique dans le domaine du droit de la famille. En fin de journée, madame la juge Marianne Rivoalen participera à une session de questions et réponses au sujet de ce qui se passe lorsque le divorce se rend devant les tribunaux.

Depuis plusieurs années, l'AJEFM offre, en partenariat avec des organismes de la communauté franco-manitobaine, un atelier dans un domaine juridique d'intérêt au public général. Cette année, grâce à l'aide financière du Fonds du droit de la famille axé sur l'enfant du Ministère de la Justice du Canada, l'AJEFM et ses partenaires offrent ces deux journées de conférence au sujet de la séparation et du divorce.

- 2 -

Grâce à une subvention de Francofonds, les troussees incluront un Guide sur le divorce

traduit en français par l'Association d'éducation juridique communautaire (CLEA).

L'objectif de la journée est d'approfondir les connaissances et d'informer les résidents du Manitoba des questions relatives à la séparation et le divorce. « Le divorce nous affecte tous » dit M<sup>e</sup> Marc Marion, président de l'AJEFM. « Cela implique beaucoup plus que vous-même et votre conjoint ou conjointe. Enfants, père, mère, frère, sœur, ami, amie – tous sont touchés par la séparation et le divorce. Mieux vaut avoir une population renseignée afin d'atténuer les répercussions de ce processus difficile. »

Une invitation est lancée à toutes les personnes d'expression française de tous les groupes d'âge. Bien qu'il n'y aura aucune cotisation formelle pour participer à cette activité qui inclut le repas du midi, la pré-inscription est obligatoire avant le mercredi 7 mars 2007 en appelant Colette au (204) 235-4405, par télécopieur au (204) 233-0245 ou par courrier électronique à : [clambert@ustboniface.mb.ca](mailto:clambert@ustboniface.mb.ca).

- 30 -

Pour de plus amples renseignements veuillez communiquer avec :

M<sup>me</sup> Paulette Desaulniers

Coordonnatrice

L'Association des juristes d'expression française du Manitoba

(204) 237-1818 poste 342

cellulaire 226-7275